

Billets de dépôt à capital protégé liés à la croissance, série 950 (\$ CA) échéant le 22 avril 2031, de BMO, liés à l'indice Solactive EFA Daily CAD Hedged 38 AR



Durée de 5 ans



Participation à la hausse
de 85,50 %



Capital protégé à 100 %
si les billets de dépôt
sont conservés
jusqu'à l'échéance

Points saillants du placement

Les billets de dépôt offerts aux termes du sommaire des modalités et du document d'information cadre qui l'accompagne sont des passifs-dépôts de la Banque de Montréal. L'objectif des billets de dépôt est d'offrir aux investisseurs la possibilité de réaliser un rendement fondé sur le rendement de l'actif de référence, en plus du montant du dépôt déclaré de 100,00 \$ CA par billet de dépôt. La participation à la hausse, le cas échéant, sera déterminée en fonction du rendement de l'indice Solactive EFA Daily CAD Hedged 38 AR pendant la durée des billets de dépôt, comme il est décrit ci-après aux rubriques « Paiement à l'échéance » et « Rendement variable ».

- **Participation à la hausse** : participation de 85,50 % (ou 0,855 fois le rendement final de l'actif de référence) lorsque le niveau final est supérieur ou égal au niveau initial
- **Paiement maximal** : il n'y a aucun plafond ni montant du paiement maximal sur les billets de dépôt.

Portefeuille de référence

Actif de référence	Symbole
Indice Solactive EFA Daily CAD Hedged 38 AR	SEFADH38

L'indice Solactive EFA Daily CAD Hedged 38 AR est un indice à rendement ajusté. Il vise à suivre le rendement total brut de l'indice Solactive EFA Daily CAD Hedged Total Return (l'« indice sous-jacent »), calculé en dollars canadiens, déduction faite d'un facteur de rendement ajusté de 38 points d'indice par année qui sera calculé quotidiennement à terme échu (le « facteur de rendement ajusté »). L'indice sous-jacent fournit une exposition au FNB iShares MSCI EAFE (le « FNB ») et couvre le risque de change par rapport à une devise locale sur une base quotidienne par le biais de contrats de change à terme. Le niveau de clôture le 27 février 2026 était de 1 127,96. Le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de clôture était donc égal à 3,37 % le 27 février 2026. Pendant la durée des billets de dépôt, la somme du facteur de rendement ajusté sera d'environ 190 points d'indice, soit 16,85 % du niveau de clôture le 27 février 2026.

Le 27 février 2026, le rendement en dividendes du FNB était de 3,00 %, soit un rendement en dividendes global d'environ 15,01 % pour la durée des billets de dépôt (dans l'hypothèse où le rendement en dividendes demeure constant et les dividendes ne sont pas réinvestis).

Un placement dans les billets de dépôt ne constitue pas un placement direct ou indirect dans l'actif de référence. Vous n'avez pas droit aux dividendes ni aux distributions versés sur l'actif de référence.

Renseignements supplémentaires

Code Fundserv	Offert jusqu'au	Date d'émission	Date d'échéance	Placement minimal	Commission de vente
JHN3998	17 avril 2026	22 avril 2026	22 avril 2031	2 000,00 \$ CA	2,50 \$ CA



Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller en placements.

www.bmonotes.com

Renseignements supplémentaires sur le placement

Émetteur	Banque de Montréal
Notes de l'émetteur	Moody's : « Aa2 »; S&P : « A+ »; DBRS : « AA » (dépôts à long terme > 1 an)
Actif de référence	Indice Solactive EFA Daily CAD Hedged 38 AR (symbole : SEFADH38)
Monnaie des billets de dépôt	Dollar canadien (\$ CA)
Montant du dépôt déclaré	100,00 \$ CA par billet de dépôt
Placement minimal	2 000,00 \$ CA (20 billets de dépôt)
Date d'émission	Le ou vers le 22 avril 2026
Date d'évaluation finale	Le 15 avril 2031, sous réserve d'un report si cette date n'est pas un jour de bourse ou si un événement perturbateur des marchés se produit.
Date d'échéance	Le 22 avril 2031
Durée	Environ cinq (5) ans
Participation à la hausse	Participation de 85,50 % (ou 0,855 fois le rendement final de l'actif de référence) lorsque le niveau final est supérieur ou égal au niveau initial
Niveau initial	Le niveau de clôture à la date d'émission
Niveau final	Le niveau de clôture à la date d'évaluation finale
Rendement de l'actif de référence	À l'égard d'une date donnée, le rendement de l'actif de référence est déterminé selon la formule suivante : $= \frac{\text{niveau de clôture} - \text{niveau initial}}{\text{niveau initial}}$
Rendement final de l'actif de référence	Le rendement de l'actif de référence à la date d'évaluation finale
Paiement à l'échéance	À l'échéance, vous recevrez, pour chaque billet de dépôt que vous détenez alors : (i) le montant du dépôt déclaré, et (ii) le rendement variable, s'il en est.
Rendement variable	Le rendement variable, s'il en est, payable à l'échéance sera déterminé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Si le niveau final est égal ou supérieur au niveau initial, le rendement variable correspondra à la formule suivante : $= 100,00 \\$ CA \times \text{participation à la hausse} \times \text{rendement final de l'actif de référence}$ $= 100,00 \\$ CA \times 85,50 \% \times \text{rendement final de l'actif de référence}$ • Si le niveau final est inférieur au niveau initial, aucun rendement variable ne sera payable sur le billet de dépôt. <p>Si le niveau final est inférieur au niveau initial, le paiement que vous recevez à l'échéance sera limité au montant du dépôt déclaré de 100,00 \$ CA pour chaque billet de dépôt.</p>
Paiement maximal	Il n'y a aucun plafond ni montant du paiement maximal sur les billets de dépôt.

Paiement minimal	100,00 \$ CA par billet de dépôt
Information fiscale additionnelle	<p>Pour de l'information sur les incidences fiscales fédérales canadiennes liées à un placement dans les billets de dépôt, se reporter à la rubrique « Incidences fiscales » du document d'information cadre.</p> <p>Pour de l'information sur l'admissibilité à des fins de placement des billets de dépôt pour certains régimes enregistrés, se reporter à la rubrique « Admissibilité à des fins de placement » du document d'information cadre.</p>
Droits d'annulation de l'investisseur	Vous pouvez annuler l'ordre d'achat d'un billet de dépôt (ou son achat, s'il a été émis) en nous fournissant des instructions par l'intermédiaire de votre conseiller financier, en tout temps jusqu'à 48 heures après la plus tardive des occurrences ci-après : (i) la date à laquelle la convention d'achat du billet de dépôt a été conclue, et (ii) la réception réputée du sommaire des modalités et du document d'information cadre. Se reporter à la rubrique « Description des billets de dépôt – Droit d'annulation de la convention d'achat d'un billet de dépôt par l'investisseur » dans le document d'information cadre.
Date de la convention	Si vous placez l'ordre d'achat d'un billet de dépôt en personne ou par voie électronique, la convention d'achat du billet de dépôt sera réputée avoir été conclue le troisième jour après la plus tardive des occurrences ci-après : (i) la date à laquelle cet ordre d'achat est reçu, et (ii) cinq jours ouvrables après la date du cachet de la poste, si vous recevez le sommaire des modalités et le document d'information cadre par la poste, ou la date à laquelle vous recevez réellement le sommaire des modalités et le document d'information cadre, s'ils sont reçus autrement que par la poste. Si l'ordre d'achat d'un billet de dépôt est reçu par téléphone, la convention d'achat du billet de dépôt sera réputée avoir été conclue au moment de la réception de cet ordre d'achat.
Code Fundserv	JHN3998
Agent chargé des calculs	BMO Marchés des capitaux, ou tout successeur que nous nommons
Agent du placement	BMO Nesbitt Burns Inc., un membre de notre groupe
Frais	Des frais de 2,50 \$ CA (2,50 % du prix de souscription) par billet de dépôt seront prélevés sur le produit du présent placement et versés à BMO Nesbitt Burns Inc. pour ses services à titre d'agent du placement. L'agent du placement versera la totalité ou une partie de ces frais à des groupes de sous-agents, y compris d'autres membres vendeurs admissibles à vendre les billets de dépôt. Se reporter à la rubrique « Mode de placement supplémentaire » du sommaire des modalités.
Marché secondaire/frais de négociation anticipée	<p>Les billets de dépôt ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse. BMO Marchés des capitaux fera de son mieux dans une conjoncture de marché normale afin d'organiser un marché secondaire quotidien pour la vente des billets de dépôt par l'intermédiaire du système de réception des ordres de Fundserv Inc., mais se réserve le droit de ne pas le faire à l'avenir, à son seul gré, sans vous en donner de préavis. Les demandes de vente doivent être faites au plus tard à 13 h (heure de Toronto, ou à toute autre heure fixée ultérieurement par nous ou par Fundserv) un jour ouvrable donné. Toute demande reçue après ce moment sera réputée envoyée et reçue le jour ouvrable suivant. Une telle vente d'un billet de dépôt sera effectuée à un prix correspondant au cours acheteur du billet de dépôt, déterminé par nous à notre seul gré.</p> <p>La vente d'un billet de dépôt à BMO Marchés des capitaux avant l'échéance peut être assujettie à des frais de négociation anticipée. Si vous vendez un billet de dépôt dans les 360 premiers jours</p>

après la date d'émission, des frais de négociation anticipée correspondant à un pourcentage du prix de souscription établi de la façon suivante seront déduits du cours acheteur publié.

Si les billets de dépôt sont vendus entre :	Frais de négociation anticipée :
0 et 60 jours	3,50 %
61 et 120 jours	2,92 %
121 et 180 jours	2,33 %
181 et 240 jours	1,75 %
241 et 300 jours	1,17 %
301 et 360 jours	0,58 %
Par la suite	Néant

Se reporter à la rubrique « Mode de placement supplémentaire » du sommaire des modalités.

Absence d'assurance-dépôts

Les billets de dépôt auront un rang égal à celui de tous les autres passifs-dépôts de la Banque de Montréal. Cependant, les billets de dépôt ne constitueront pas des dépôts qui sont assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance-dépôts conçu pour assurer le paiement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution financière ayant accepté le dépôt. Rien ne garantit qu'un placement dans des billets de dépôt sera admissible à la protection offerte par le Fonds canadien de protection des investisseurs.

Convenance et caractère approprié du placement

Les billets de dépôt pourraient ne pas être un placement qui vous convient. Vous devriez uniquement prendre la décision d'investir dans les billets de dépôt après avoir étudié attentivement, avec vos conseillers, la convenance d'un tel placement à la lumière de vos objectifs de placement et des renseignements figurant dans le sommaire des modalités et dans le document d'information cadre. Se reporte à la rubrique « Convenance et caractère approprié du placement » dans le document d'information cadre. Vous ne pouvez pas exiger que nous rachetions le billet de dépôt (c'est-à-dire que nous l'achetions de vous ou vous le remboursions) avant la date d'échéance.

Facteurs de risque

Au moment de prendre votre décision d'investir dans les billets de dépôt, vous devriez tenir compte de divers risques associés à un tel placement. Se reporter aux renseignements figurant sous la rubrique « Facteurs de risque » dans le sommaire des modalités et dans le document d'information cadre.

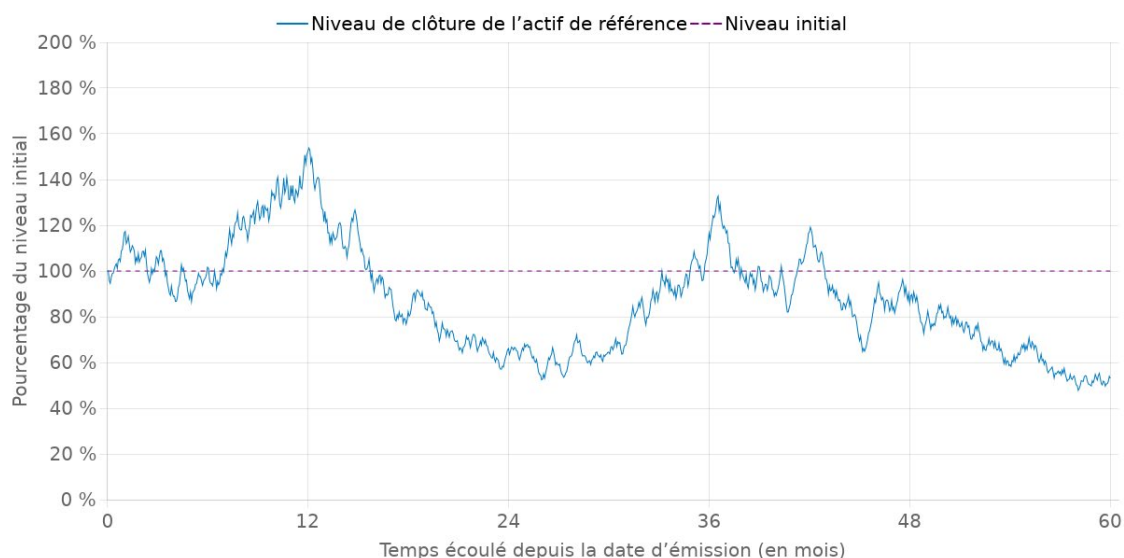
Caractéristiques des billets de dépôt

Les exemples hypothétiques ci-après démontrent la façon dont le paiement que vous pouvez recevoir sera calculé et établi dans deux scénarios différents. **Les niveaux de clôture hypothétiques utilisés dans ces exemples sont fournis aux fins d'illustration seulement et ne devraient d'aucune façon être interprétés comme des estimations ou des prévisions du rendement futur de l'actif de référence ou du rendement que vous pourriez réaliser sur les billets de dépôt.** Tous les exemples hypothétiques supposent qu'aucun événement décrit à la rubrique « Description des billets de dépôt – Certaines modalités supplémentaires pour les billets de dépôt liés à un indice de référence » du document d'information cadre ne s'est produit pendant la durée. Pour faciliter l'analyse, les chiffres ci-dessous ont été arrondis.

Participation à la hausse

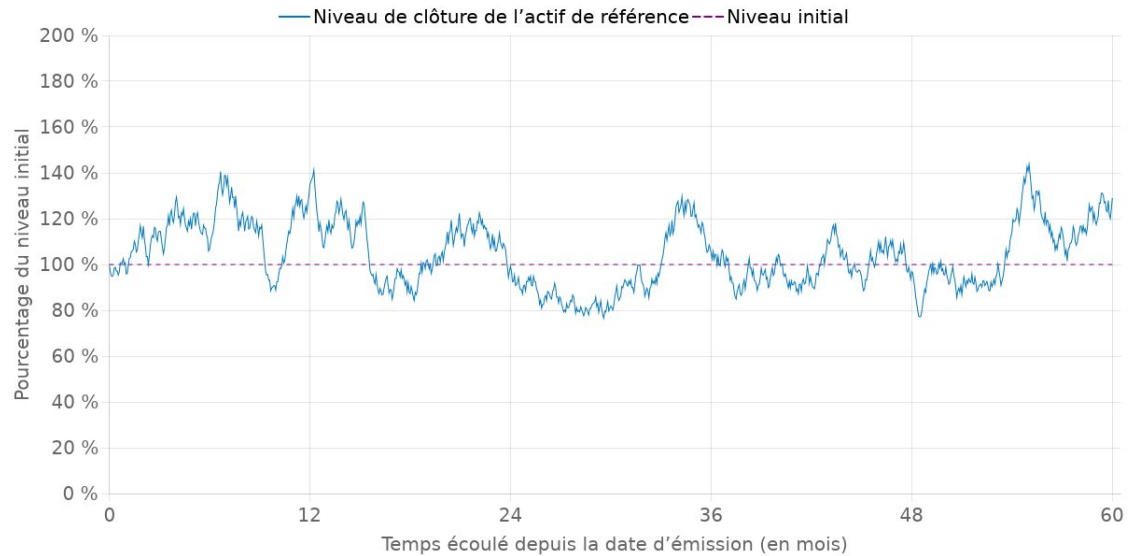
85,50 % lorsque le niveau final est supérieur ou égal au niveau initial

Exemple 1 : Paiement à l'échéance (scénario négatif)



Dans cet exemple hypothétique, le niveau final se situe à 53,00 % du niveau initial, ce qui est inférieur au niveau initial; le rendement final de l'actif de référence est donc de $-47,00\%$. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance de 100,00 \$ CA par billet de dépôt (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 0,00 % sur les billets de dépôt).

Exemple 2 : Paiement à l'échéance (scénario positif)



Dans cet exemple hypothétique, le niveau final se situe à 129,00 % du niveau initial, ce qui est supérieur au niveau initial; le rendement final de l'actif de référence est donc de 29,00 % et le paiement à l'échéance comprendra une participation à la hausse dans l'actif de référence dans la mesure où son rendement dépasse le niveau initial. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance de 124,795 \$ CA par billet de dépôt (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 4,53 % sur les billets de dépôt).

Dans cet exemple, le paiement à l'échéance est calculé de la manière suivante :

$$\begin{aligned}
 \text{Paiement à l'échéance} &= \text{montant du dépôt} + [100,00 \$ \text{ CA} \times \text{participation à la hausse} \times \text{rendement final de l'actif de référence}] \\
 &= 100,00 \$ \text{ CA} + [100,00 \$ \text{ CA} \times 85,50 \% \times 29,00 \%] \\
 &= 124,795 \$ \text{ CA}
 \end{aligned}$$

Mise en garde

Le présent document devrait être lu conjointement avec le sommaire des modalités daté du 26 mars 2026 relatif au placement des billets de dépôt décrits ci-dessus (le « **sommaire des modalités** ») et le document d'information cadre qui l'accompagne daté du 10 novembre 2025 (le « **document d'information cadre** », et collectivement, le « **document d'information** »). Vous pouvez obtenir de l'information à propos des billets de dépôt ou un exemplaire du document d'information en téléphonant à BMO Marchés des capitaux au 1-866-529-0017 pour le service en français et au 1-866-864-7760 pour le service en anglais. Un exemplaire du document d'information est également publié à l'adresse www.bmonotes.com. Vous devez examiner attentivement les modalités particulières des billets de dépôt décrites dans le document d'information avant de prendre une décision de placement. **Un placement dans les billets de dépôt comporte des risques qui ne sont pas associés à un placement dans des dépôts bancaires traditionnels. Les billets de dépôt sont des produits structurés et ne sont pas conçus comme des solutions de rechange aux placements dans des titres à revenu fixe ou des instruments du marché monétaire. Les investisseurs éventuels doivent examiner attentivement tous les renseignements présentés dans le sommaire des modalités et le document d'information cadre et, plus particulièrement, ils doivent évaluer les facteurs de risque figurant aux rubriques « Facteurs de risque » du sommaire des modalités et « Facteurs de risque » du document d'information cadre.** Dans le présent document et dans le document d'information, les termes « nous », « notre » ou « nos » désignent la Banque de Montréal et non l'une de ses filiales, à moins que le contexte n'indique le contraire. Se reporter à la rubrique « Termes clés » dans le document d'information cadre pour la définition de certains autres termes utilisés dans le présent document.

Les billets de dépôt ne constitueront pas des dépôts qui sont assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance-dépôts conçu pour assurer le paiement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution financière ayant accepté le dépôt. Se reporter à la rubrique « Description des billets de dépôt – Renseignements supplémentaires sur les billets de dépôt — Rang » dans le document d'information cadre.

La Banque de Montréal ne garantit pas que vous recevrez un rendement variable en plus du montant du dépôt déclaré à l'échéance. Vous devez être prêt à accepter le risque que votre rendement réel sur les billets de dépôt soit inférieur au rendement de nos dépôts traditionnels. Ces risques dépendront du rendement de l'actif de référence précisé dans le présent document. Bien que vous soyez exposé au rendement de l'actif de référence, vous ne recevrez pas de dividendes ou de distributions à l'égard de l'actif de référence.

Le résumé ci-dessus est uniquement fourni à des fins d'information et ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des billets de dépôt. Le placement et la vente de billets de dépôt peuvent être interdits ou restreints par les lois de certains territoires. Les billets de dépôt peuvent être achetés uniquement là où il est légalement possible de les vendre et peuvent être vendus uniquement par des personnes autorisées à les vendre. À moins que le contexte n'indique le contraire, les termes qui ne sont pas définis aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le sommaire des modalités. Un exemplaire du sommaire des modalités et du document d'information cadre est publié à l'adresse www.bmonotes.com.

L'indice Solactive EFA Daily CAD Hedged 38 AR est détenu, calculé, administré et publié par Solactive AG (« Solactive »), qui assume le rôle d'administrateur (le « promoteur de l'indice ») en vertu du Règlement (UE) 2016/1011. Le nom « Solactive » est une marque déposée de Solactive. Solactive est inscrite auprès de l'autorité fédérale allemande chargée de la surveillance financière (« BaFin ») et régie par elle. L'actif de référence est un produit de Solactive, des membres de son groupe et/ou de tiers concédants de licences et il a été accordé sous licence afin d'être utilisé par la Banque de Montréal et les membres de son groupe. Solactive et les membres de son groupe ne parrainent pas les billets de dépôt, ne les endossent pas, ne les vendent pas ni n'en font la promotion. Aucun d'entre eux ne fait de déclaration quant à l'opportunité d'investir dans ce(s) produit(s).

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) », « BMO » et « BMO Marchés des capitaux » sont des marques de commerce déposées de la Banque de Montréal utilisées sous licence.

Renseignements clés à l'intention des investisseurs (communication verbale)

Lorsque l'investisseur envisage d'acheter des billets de dépôt, le conseiller financier doit lui communiquer verbalement tous les renseignements suivants :

Aperçu du placement :

1. Les billets de dépôt à capital protégé liés à la croissance, série 950 (\$ CA) échéant le 22 avril 2031, de BMO, liés à l'indice Solactive EFA Daily CAD Hedged 38 AR seront émis par la Banque de Montréal le ou vers le 22 avril 2026 et viendront à échéance le 22 avril 2031. La durée des billets de dépôt est d'environ 5 ans. Le montant du dépôt déclaré de 100,00 \$ CA par billet de dépôt sera remboursé à l'échéance.
2. L'objectif des billets de dépôt est d'offrir aux investisseurs la possibilité de réaliser un rendement fondé sur le rendement de l'actif de référence, en plus du montant du dépôt déclaré de 100,00 \$ CA par billet de dépôt. Le rendement variable, s'il en est, sera déterminé en fonction du rendement de l'indice Solactive EFA Daily CAD Hedged 38 AR pendant la durée des billets de dépôt. L'actif de référence est un indice à rendement ajusté. Il vise à suivre le rendement de l'indice sous-jacent, déduction faite du facteur de rendement ajusté. Sous réserve de certaines exceptions, aucun paiement ne sera effectué avant l'échéance. À l'échéance, vous recevrez le montant du dépôt déclaré plus un rendement variable, s'il en est, pour chaque billet de dépôt, déterminé comme suit : (i) si le niveau final est égal ou supérieur au niveau initial, le rendement variable correspondra au montant du dépôt déclaré, majoré du produit du montant du dépôt déclaré, de la participation à la hausse et du rendement final de l'actif de référence; (ii) si le niveau final est inférieur au niveau initial, aucun rendement variable ne sera payable sur le billet de dépôt.
3. Vous ne pouvez pas choisir de recevoir des paiements avant l'échéance. Aucun rendement variable ni aucune distribution ne sera versé pendant la durée des billets de dépôt. Il est possible qu'aucun rendement variable ne soit payable sur les billets de dépôt à l'échéance.

Frais :

4. Des frais de 2,50 \$ CA (2,50 % du prix de souscription) par billet de dépôt seront prélevés sur le produit du présent placement et versés à BMO Nesbitt Burns Inc. pour ses services à titre d'agent du placement.

Inscription à la cote et marché secondaire :

5. Les billets de dépôt ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse. BMO Marchés des capitaux fera de son mieux dans une conjoncture de marché normale afin d'organiser un marché secondaire quotidien pour la vente des billets de dépôt par l'intermédiaire du système de réception des ordres de Fundserv Inc., mais se réserve le droit de ne pas le faire à l'avenir, à son seul gré, sans vous en donner de préavis. Une telle vente d'un billet de dépôt sera effectuée à un prix correspondant au cours acheteur du billet de dépôt, déterminé par nous à notre seul gré. Par conséquent, vous pourriez recevoir un montant inférieur au montant du dépôt déclaré, même si le rendement de l'actif de référence a été positif. BMO Marchés des capitaux n'est aucunement tenue de faciliter ou d'organiser un marché secondaire et elle peut suspendre tout marché secondaire en tout temps.

Frais de négociation anticipée :

6. Si vous vendez un billet de dépôt dans les 360 premiers jours suivant la clôture du présent placement, le montant que vous recevrez sera réduit par des frais de négociation anticipée correspondant au pourcentage applicable du montant du dépôt déclaré, comme il est prévu dans le tableau ci-après :

Si les billets de dépôt sont vendus entre	0 et 60 jours	61 et 120 jours	121 et 180 jours	181 et 240 jours	241 et 300 jours	301 et 360 jours	Par la suite
Frais de négociation anticipée	3,50 %	2,92 %	2,33 %	1,75 %	1,17 %	0,58 %	Néant

Incidences fiscales :

7. Les incidences fiscales canadiennes d'un placement dans les billets de dépôt sont décrites dans le document d'information. Toutefois, en résumé, (i) si vous détenez des billets de dépôt à l'échéance, vous serez tenu d'inclure dans le calcul de votre revenu le montant, s'il en est, de l'excédent du paiement à cette date sur le montant du dépôt déclaré, et (ii) lorsque vous disposez d'un billet de dépôt avant l'échéance, vous serez tenu d'inclure dans le calcul de votre revenu, en tant qu'intérêt couru, le montant, s'il en est, de l'excédent du prix de disposition du billet de dépôt sur le montant du dépôt déclaré.

Facteurs de risque :

8. Les billets de dépôt peuvent ne pas convenir à tous les investisseurs et au moment de prendre votre décision d'investir dans les billets de dépôt, vous devriez tenir compte de divers risques associés à un tel placement. Le document d'information comporte une description complète de ces risques, lesquels comprennent notamment les suivants :

Les billets de dépôt peuvent ne pas vous convenir. Vous devez décider d'investir dans les billets de dépôt uniquement après avoir attentivement évalué, avec un conseiller, si les billets de dépôt constituent un placement qui vous convient à la lumière de l'information figurant dans le document d'information. Nous et BMO Marchés des capitaux ne faisons aucune recommandation quant à savoir si les billets de dépôt constituent un placement qui vous convient. Un placement dans les billets de dépôt est de nature incertaine, car il pourrait ne produire aucun rendement. Un placement dans les billets de dépôt convient uniquement aux investisseurs ayant un horizon de placement à moyen terme et qui sont prêts à assumer le risque d'un placement dont le rendement dépend du niveau final. Les billets de dépôt ne sont pas des placements qui vous conviennent si vous voulez obtenir un rendement garanti. Les billets de dépôt ne sont pas des dépôts ou des titres d'emprunt traditionnels en ce qu'ils ne vous procurent pas un rendement ou un flux de revenu garanti avant l'échéance et que le rendement à l'échéance n'est pas calculé en fonction d'un taux d'intérêt fixe ou variable qui peut être déterminé avant l'échéance. Le rendement que vous pourriez recevoir sur votre placement en capital pourrait être inférieur au rendement qui pourrait être réalisé en faisant d'autres placements. Un placement dans les billets de dépôt pourrait ne pas compenser en totalité le coût de renonciation pour vous si l'on tient compte de facteurs qui ont une incidence sur la valeur temporelle de l'argent. Les billets de dépôt ne sont pas un placement qui vous convient si vous ne comprenez pas leurs modalités ou les risques associés à leur détention.

Possibilité qu'aucun rendement variable ne soit payable ou qu'il soit limité. Le rendement variable payable aux termes des billets de dépôt, s'il en est, est incertain et est fondé sur le rendement de l'actif de référence. Un placement dans les billets de dépôt ne reproduira pas un placement direct dans l'actif de référence et, par conséquent, le rendement variable qui peut être payable à l'échéance peut être inférieur au rendement qui aurait été réalisé au moyen d'un placement direct. Si le niveau final est inférieur au niveau initial, aucun rendement variable ne sera payable, mais vous aurez le droit dans tous les cas de recevoir le montant du dépôt à l'échéance. Vous ne disposerez pas d'un droit de propriété ou de droits connexes (notamment, des droits de vote ou des droits de recevoir des dividendes ou des distributions) à l'égard de l'actif de référence. En outre, comme la participation à la hausse est inférieure à 100 %, le rendement variable payable, en pourcentage, sera inférieur à l'augmentation en pourcentage, le cas échéant, de l'indice pendant la durée des billets de dépôt.

Le rendement des billets de dépôt, le cas échéant, est incertain jusqu'à l'échéance. Le montant de tout rendement que vous recevez sur les billets de dépôt dépendra du rendement de l'actif de référence. Le rendement historique de l'actif de référence ne devrait pas être considéré comme une indication du rendement futur. Vous devez comprendre que le risque que comporte un placement dans les billets de dépôt est plus grand que celui qui est associé à d'autres types de dépôts ou de placements à revenu fixe.

Les billets de dépôt sont assujettis à des facteurs de risque liés à l'actif de référence. Le rendement variable, s'il en est, payable sur les billets de dépôt est fondé sur le rendement de l'actif de référence. Par conséquent, certains facteurs de risque applicables à l'actif de référence, au promoteur de l'indice ou aux intérêts sous-jacents directs ou indirects s'appliquent également à un placement dans les billets de dépôt dans la mesure où ces facteurs de risque pourraient avoir une incidence défavorable sur le rendement de l'actif de référence.

Les porteurs doivent reconnaître qu'il est impossible de savoir si le niveau de clôture augmentera ou diminuera à un moment donné. Le rendement de l'actif de référence aura une influence sur le niveau de clôture, et les variations des cours des intérêts sous-jacents directs ou indirects et les perspectives de ces intérêts ainsi que par les tendances économiques, sectorielles et boursières générales auront une incidence sur le rendement de l'indice sous-jacent. Ces facteurs sont indépendants de la volonté de la Banque de Montréal. Le rendement historique de l'actif de référence ne devrait pas être considéré comme une indication du rendement futur.

Le rendement des billets de dépôt est calculé par rapport au rendement de l'actif de référence, qui vise à suivre le rendement total brut de l'indice sous-jacent, sous réserve du facteur de rendement ajusté. Bien que l'indice sous-jacent soit un indice de rendement total brut qui reflète les changements des cours du FNB et le réinvestissement dans le FNB des dividendes et distributions versés à l'égard de ces titres constitutifs, sans déduction de retenues à la source ni des autres montants auxquels un investisseur détenant des titres qui composent le FNB serait normalement exposé, un placement dans les billets de dépôt n'est pas comme un placement direct dans le FNB ou dans les titres qui le composent, y compris le fait que vous n'aurez pas droit aux dividendes, distributions ou autre revenu ou montant qui s'accumulent ou sont versés à l'égard de ces titres. En outre, le facteur de rendement ajusté ne représente pas une estimation ou une prévision des dividendes qui pourraient être payés ou payables, ni des distributions qui pourraient être versées, maintenant ou dans l'avenir à l'égard des titres qui composent le FNB. L'indice sous-jacent couvre le risque de change par rapport à une devise locale sur une base quotidienne par le biais de contrats de change à terme.

Le risque de change lié au dollar américain est couvert en dollars canadiens sur une base quotidienne. Les investisseurs doivent savoir que l'exposition au risque de change peut ne pas être entièrement couverte. Par conséquent, le rendement de l'actif de référence et de l'indice sous-jacent peut différer du rendement du FNB. Toute différence entre les taux d'intérêt du dollar canadien et ceux du dollar américain aura également une incidence sur l'efficacité de la couverture de change de l'indice sous-jacent. La composition de l'indice sous-jacent peut faire l'objet d'ajustements extraordinaires en conformité avec les règles du promoteur de l'indice.

Vous devez aussi reconnaître que le promoteur de l'indice n'a aucune obligation à l'égard des billets de dépôt ou envers vous, et que des modifications aux politiques du promoteur de l'indice pourraient avoir une incidence sur les montants payables à l'égard des billets de dépôt et sur la valeur des billets de dépôt sur le marché secondaire. De plus, le promoteur de l'indice pourrait remplacer l'actif de référence par un indice de remplacement.

La Banque de Montréal et l'agent du placement n'ont pas effectué de vérification diligente ou d'examen de l'actif de référence, du promoteur de l'indice ou des intérêts sous-jacents directs ou indirects de l'actif de référence. Les renseignements concernant ceux-ci ont été tirés de sources publiques et sont fondés uniquement sur celles-ci, et leur exactitude ne peut être garantie. La Banque de Montréal, l'agent du placement ou les membres de leur groupe respectif ou les personnes avec qui ils ont un lien n'assument aucune obligation ni responsabilité quant à la transmission de toute information future à l'égard de l'actif de référence, du promoteur de l'indice ou des intérêts sous-jacents directs ou indirects de l'actif de référence. Les investisseurs n'auront aucun recours contre la Banque de Montréal, l'agent du placement ou les membres de leur groupe respectif ou les personnes avec qui ils ont un lien, relativement aux renseignements sur l'actif de référence, le promoteur de l'indice ou les intérêts sous-jacents directs ou indirects de l'actif de référence qui ne sont pas contenus dans le document d'information. Le promoteur de l'indice ou les membres de son groupe ne parrainent pas les billets de dépôt, ne les endossent pas, ne les vendent pas ni n'en font la promotion et ils ne font aucune déclaration et ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, à vous ou à un membre du public quant à l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans les billets de dépôt en particulier. Vous devriez effectuer vos propres recherches afin d'établir si un placement dans les billets de dépôt vous convient.

Il ne s'agit pas ici d'un exposé complet des risques applicables à l'actif de référence, au promoteur de l'indice ou aux intérêts sous-jacents directs ou indirects. Vous pouvez obtenir de l'information sur l'actif de référence et l'indice sous-jacent au www.solactive.com.

Les billets de dépôt ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse et vous pourriez ne pas être en mesure de les vendre avant l'échéance. Les billets de dépôt sont conçus pour les investisseurs qui sont prêts à les détenir jusqu'à l'échéance. Les billets de dépôt ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse. Si vous vendez les billets de dépôt sur le marché secondaire avant l'échéance, vous pourriez recevoir un prix considérablement inférieur au montant du dépôt.

Des circonstances particulières peuvent avoir une incidence sur le moment du paiement ou le calcul des montants payables à l'égard des billets de dépôt. Dans certaines circonstances, BMO Marchés des capitaux peut, si elle le juge approprié, (i) rajuster les éléments ou les variables dans le calcul des montants payables à l'égard des billets de dépôt (ii) reporter le moment de l'établissement d'un niveau de clôture ou le calcul des montants payables à l'égard des billets de dépôt (iii) remplacer un actif de référence par un actif de référence comparable, ou (iv) à la survenance d'un événement extraordinaire, plutôt que de payer le rendement variable, s'il en est, à la date d'échéance, payer un montant du paiement anticipé déterminé par l'agent chargé des calculs. Se reporter à la rubrique « Circonstances particulières » dans le document d'information cadre pour un exposé de ces circonstances.

Conflits d'intérêts. Nous et BMO Marchés des capitaux, que ce soit en qualité d'agent du placement ou d'agent chargé des calculs, ainsi que les membres de nos groupes respectifs, pouvons à l'occasion, dans le cours normal de nos activités commerciales, détenir des participations directement ou indirectement liées à l'actif de référence ou détenir des titres des émetteurs de tout titre sous-jacent à l'actif de référence, consentir du crédit à ceux-ci ou conclure d'autres opérations commerciales avec eux, y compris aux termes d'ententes de couverture liées aux billets de dépôt. De plus, BMO Marchés des capitaux, qui s'est engagée à déployer des efforts raisonnables pour organiser un marché secondaire, est membre de notre groupe. Nous et BMO Marchés des capitaux avons convenu que toutes ces mesures seront prises en fonction de critères commerciaux normaux dans les circonstances particulières. Des conflits pourraient également survenir car nous et/ou les membres de notre groupe pourrions prendre part à des activités de négociation liées à l'actif de référence ou aux titres sous-jacents qui ne sont pas exercées pour votre compte ou en votre nom. Ces activités de négociation peuvent donner lieu à un conflit entre vos intérêts dans les billets de dépôt et nos intérêts et/ou ceux des membres de notre groupe dans nos comptes de capitaux propres dans le cadre de la facilitation d'opérations, notamment les opérations par blocs, les options et d'autres opérations sur instruments dérivés, pour nos clients respectifs et pour les comptes sous gestion. Ces activités de négociation, si elles ont une incidence sur l'actif de référence, pourraient être contraires à vos intérêts. En outre, nos filiales (y compris BMO Marchés des capitaux) ont publié et prévoient publier dans l'avenir des rapports de recherche à l'égard de l'actif de référence et/ou d'une partie ou de la totalité des titres sous-jacents. Cette recherche est modifiée à l'occasion et peut exprimer des opinions ou fournir des recommandations qui sont incompatibles avec l'achat ou la détention des billets de dépôt. Les mesures précédentes que nous, BMO Marchés des capitaux et les membres de nos groupes respectifs pourrions prendre peuvent ne pas tenir compte de l'effet, s'il en est, qu'elles peuvent occasionner sur les billets de dépôt ou le rendement qui peut être payable sur les billets de dépôt. De plus, BMO Marchés des capitaux agira à titre d'agent chargé des calculs et nous n'avons aucune obligation de retenir les services d'une personne indépendante pour faire ou confirmer les déterminations et calculs effectués à l'égard des billets de dépôt.

Absence d'assurance-dépôts. Les billets de dépôt ne constitueront pas des dépôts qui sont assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance-dépôts conçu pour assurer le paiement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution financière ayant accepté le dépôt. Par conséquent, un porteur n'a pas droit à la protection offerte par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Rien ne garantit qu'un placement dans des billets de dépôt sera admissible à la protection offerte par le Fonds canadien de protection des investisseurs.

Stratégie de couverture du risque de change. Bien que la stratégie de couverture quotidienne de l'actif de référence vise à minimiser les fluctuations de change par rapport au rendement en dollars américains du FNB, son efficacité peut varier. Cela peut avoir un impact positif ou négatif sur le rendement de l'actif de référence, en fonction des mouvements relatifs des taux de change et des taux d'intérêt.

Les modifications législatives, réglementaires et administratives peuvent avoir une incidence sur les billets de dépôt. Les modifications apportées aux lois, aux règlements et aux pratiques

administratives, notamment en matière fiscale, pourraient avoir une incidence sur vous. Le règlement sur la recapitalisation interne, qui est entré en vigueur en septembre 2018, prescrit les types d'actions et d'éléments de passif qui feront l'objet d'une conversion aux fins de recapitalisation interne. De façon générale, un titre d'emprunt de rang supérieur qui est assorti d'une durée initiale ou modifiée à l'échéance (y compris des options explicites et des options intégrées) supérieure à 400 jours, qui n'est pas garanti ou qui est garanti partiellement et auquel a été attribué un numéro CUSIP ou ISIN ou un numéro d'identification similaire ferait l'objet d'une conversion aux fins de recapitalisation interne. Les actions, sauf les actions ordinaires, et les titres secondaires feraient également l'objet d'une conversion aux fins de recapitalisation interne, à moins qu'ils ne constituent des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Toutefois, les billets structurés répondant aux exigences du règlement sur la recapitalisation interne ne feront pas l'objet d'une conversion aux fins de recapitalisation interne. Par conséquent, il n'est pas prévu que les billets de dépôt fassent l'objet d'une conversion aux fins de recapitalisation interne.

Les billets de dépôt n'ont pas été notés. Si les billets de dépôt devaient être évalués, rien ne garantit qu'ils obtiendraient la même note que nos autres dettes non subordonnées.

Les billets de dépôt sont assujettis à notre risque de crédit. Les billets de dépôt sont assujettis à notre risque de crédit. Les billets de dépôt ne sont garantis par aucune entité. Toute modification réelle ou prévue de nos notes de crédit ou de nos écarts de crédit pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur des billets de dépôt.

Autres renseignements importants :

9. La Banque de Montréal peut modifier les modalités des billets de dépôt après leur émission sans votre consentement, si la Banque de Montréal et BMO Marchés des capitaux conviennent que la modification n'aurait pas d'incidence importante et défavorable sur vos droits. Dans tous les autres cas, les modifications doivent être approuvées par les votes favorables des porteurs représentant au moins les deux tiers des billets de dépôt en circulation, représentés à une assemblée convoquée afin d'examiner la modification.
10. Si vous placez un ordre pour des billets de dépôt en personne ou par voie électronique, la convention d'achat des billets de dépôt sera réputée avoir été conclue le troisième jour après la plus tardive des occurrences ci-après : (i) la date à laquelle votre ordre d'achat est reçu, et (ii) cinq jours ouvrables après la date du cachet de la poste, si vous recevez le document d'information par la poste, ou la date à laquelle vous recevez réellement le document d'information, s'il est reçu autrement que par la poste. Si l'ordre d'achat de billets de dépôt est reçu par téléphone, la convention sera réputée avoir été conclue au moment de la réception de votre ordre d'achat.
11. Vous pouvez annuler l'ordre d'achat d'un billet de dépôt (ou son achat, s'il a été émis) en nous fournissant des instructions par l'intermédiaire de votre conseiller financier, en tout temps jusqu'à 48 heures après la plus tardive des occurrences ci-après : (i) la date à laquelle la convention d'achat du billet de dépôt a été conclue, et (ii) la réception réputée du document d'information cadre. Vous recevrez le document d'information par la poste accompagné de la confirmation de l'opération.
12. Vous pouvez obtenir de l'information à propos des billets de dépôt ou un exemplaire du document d'information en téléphonant à BMO Marchés des capitaux au 1-866-529-0017 pour le service en français et au 1-866-864-7760 pour le service en anglais. Un exemplaire du document d'information sera publié à l'adresse www.bmonotes.com. Pendant la durée des billets de dépôt, vous pouvez vous informer de la valeur liquidative des billets de dépôt et de la formule de calcul du rendement variable aux termes des billets de dépôt en communiquant avec BMO Marchés des capitaux aux numéros susmentionnés.
13. Le présent document est un résumé seulement de certaines modalités des billets de dépôt. Vous devez lire le document d'information pour obtenir des renseignements plus détaillés et plus exhaustifs sur tous les aspects des billets de dépôt.